

# Avec L'Incorruptible Les conférences de l'ARBR

**Jeudi 12 mars 2026 - 18 h30**

**Espace Saint-Eloi,  
Place du rivage ARRAS**

**Gauthier BAERT**



**L'usage des dons patriotiques,  
une pratique civique  
qui renvoie à la vertu républicaine**

Office Culturel d'Arras  
Pour suivre en visio conférence  
Participer à la réunion Zoom

Rendez-vous sur notre site  
[www.amis-robespierre.org](http://www.amis-robespierre.org)

**Entrée gratuite**



**Jeudi 12 mars 2026 à 18 h 30 à l'Espace Saint-Éloi d'Arras**

**Gauthier BAERT**

*Doctorant à L'Université de Lille sous la direction de Hervé Lewers*

## **L'USAGE DES DONNÉS PATRIOTIQUES, UNE PRATIQUE CIVIQUE QUI RENVOIE À LA VERTU RÉPUBLICAINE**

**Qui ne fait pas un don aujourd'hui ? Mais pour quoi et pour qui ?  
Quid de la contribution citoyenne à l'impôt ?  
Et sous la révolution alors ?**



Il s'agira, en une heure, tout d'abord, de présenter, en introduction, ce que sont les dons patriotiques, à travers une comparaison de définitions de l'époque. La présentation se déroulera ensuite en deux parties :

I – Le sacrifice sur l'autel de la patrie, autrement dit l'étude d'une pratique civique.

II – Une manifestation de la vertu républicaine, autrement dit la signification de ce geste à l'aune de l'esprit public.

Il s'agira en conclusion d'affirmer le lien entre la pratique des dons patriotiques et l'essor de l'esprit républicain.

### **Quid de La déclaration des droits de l'Homme**

Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

### **Deux définitions d'alors**

*N. Chantreau dans son dictionnaire nationale et anecdotique publié en 1790 donne ainsi cette définition :*

**Le Don patriotique :** c'est l'or, c'est l'argent qu'on porte de bon cœur sur l'hôte la de la patrie pour subvenir à ses besoins.

Hélas, les donataires qui veulent ne sont pas ceux qui peuvent ; aussi leurs dons en deviennent plus précieux ; ils n'avaient que leurs boucles et l'autel en a été chargé ; mais qu'est-ce qu'un monceau de boucles en comparaison d'une Sainte-Claire, qui pèse 229 marc ? Alors sure les gens aux boucles étaient les gens aux saints, auguste patrie, ton autel eût bientôt succombé sous leur poids.

**La Contribution patriotique :** C'est celle que n'est point due de rigueur et que la nation n'obtient que des bonnes intentions, que le zèle des patriotes ; cette contribution a été fixée au quart des revenus de chaque individu.

**Merci à Gauthier Baert de nous faire partager l'objet des ses recherches**

Pour suivre la conférence par zoom rendez-vous sur : [www.amis-robepsierre.org](http://www.amis-robepsierre.org)

